



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



PETRASERENA
**«PRÉSERVER
L'ATAVISME ET
LA TRADITION»**
P5 À 7

Photo Sacra Luciani

1,75€



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

LA CORSE
BLEU MARINE

P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P20
RÉTRO P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

DANS MES BRAS,
TOUT EST PARDONNÉ !



KAMPA

À LA UNE

PAESI

PETRASERENA:

«PRÉSERVER L'ATAVISME
ET LA TRADITION»

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

POLITIQUE **LA CORSE BLEU MARINE**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicpress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Eppo ?

S'è u duellu Macron-Le Pen era privistu dipoi anni è anni pà u sicondu ghjiru di l'alizzioni prisidinziali di u 2022, si pò di listessu affari pà a sintenza di issu 24 d'aprili. Senza surpresa, l'ultimu Presidenti di a Republica hè statu elettu una siconda volta cù guasgi 59% di i voti. Malgradu un'astenzioni assai forti è una prugressioni impurtanti pà a capimachja di u Rassemblement National chì rializeghja u risultatu u più altu in a storia di a strema diritta in Francia, i France-si, pà francassi da u peghju di u peghju, ani solu sceltu u peghju. Passata issa stonda demucratca, un'antra maiò aspetta l'alittori : i legislativi. Da qui à menu di dui mesi in fatti, ci hà da vulè à custituiscia ciò ch'ella sarà l'Assemblea nazional nova, cumposta di 577 diputati. Hè tandu chì u puteri si pò arrimbà, in u casu u più favurevuli, à una maghjurità a più larga chì sia, com'ellu hè statu u casu durante l'ultima legislatura. Senza avè bisognu di circà à strappà voti da una parti o l'altra di l'uppisizioni più o menu custruttivi pà fà passà una leghji. Ma stavolta, cù i sciffri arrighjstrati inde i partiti com'è Le Rassemblement National o La France Insoumise, l'affari ùn pudaria essa cusì faciuli. Eccu ch'ellu cumencia u « terzu ghjiru » di a prisidinziali. Marine Le Pen è Jean Luc Mélenchon sunnieghjani dighjà di vincia issi legislativi com'è rè è di pudè pusà inde u futtogliu di Prima ministru in Matignon. Cù i paisaghji puliticu è eletturali sciappati in parechji pezzi, u sognu di certi pudaria duvintà un sugnacciu pà Emmanuel Macron chì ùn saria micca capaci di guvernà com'ellu a vularia fà. U ritornu à una cuabitazioni hè pusibili ? Qual'hè chì sà. È a Corsica in tuttu què ? L'isula, chì hà vutatu pà u RN à più di 58% dumenica scorsa, duvarà sceglia anch'ella sia di rinnuvà a cunfidenza à i diputati Ferrara, Colombani, Castellani è Acquaviva, sia di ghjirassi versu un'antra via. L'incertezzi sò numarosi è i simani chì venini sarani da suvità cù gran'primura, ind'è noi ma dinò in altrò. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie ?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour ?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs ?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous : journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

C'est entendu, «il faut cultiver notre jardin». En bon petits candides qui n'ont plus, du moins pour quelques semaines, à faire de choix cornélien entre deux candidats, plusieurs twittos et twittas ont partagé photos de semis, de planches ou de carrés consciencieusement désherbés et retournés, de premières plantations voire, pour certains, de premières fraises ou de fruits en devenir. Il est vrai que c'est de saison et que la hausse des prix de l'alimentation comme du carburant (eh oui, la campagne présidentielle est finie!) peuvent susciter chez beaucoup le désir de produire quelques légumes ou quelques fruits. À moins qu'il ne s'agisse bien plutôt de fourbir ses armes? Il est vrai qu'ils ont été nombreux, ceux qui, après avoir fait barrage à l'extrême-droite le 24 avril, se sont juré de reprendre dès le lendemain la lutte contre la politique d'Emmanuel Macron. Mais quel rapport avec le jardinage? Peut-être aucun. Il n'en reste pas moins que le 27 avril, c'est un jet de tomates qui a accueilli le président réélu qui s'en était venu prendre un petit bain de foule à Cergy où il a pourtant obtenu un score fleuve au second tour. Comme il convient de relativiser, voire de positiver, d'aucuns ont fait observer qu'il s'agissait de tomates cerises. Du petit calibre, donc. Et puis ce qui est petit est mignon, c'est bien connu. Il n'empêche, l'affaire a fait quelque bruit, y compris dans les médias étrangers. Il n'est pas certain que, au lendemain de sa réélection, l'intéressé escomptait ce genre de retombée médiatique à l'international. Cela étant, nombre d'internautes se sont émus. Certains, bien sûr, pour condamner le geste. D'autres, cela dit, ont tenu à dénoncer, en ces temps d'inflation, non seulement la stupidité du geste, mais aussi un gaspillage inconsidéré de nourriture. Certes, nous avons déjà eu un avant-goût du «quoi qu'il en coûte», mais au prix du kilo de tomates, est-ce bien raisonnable d'en faire des instruments de contestation, a fortiori pour protester contre la baisse du pouvoir d'achat? ■ PMP

Laurent Chemla @laurentchemla · 26 avr.
Scènes printanières: cerises, abricots, fleurs d'oranger et Cerise.

BFMTV @BFMTV · 1h
Emmanuel Macron ciblé par un jet de tomates lors de son déplacement à Cergy

Régis SANTONI @RegisSantoni · 1h
Au prix où sont les légumes... 😊

Marie-Laure GB @MarieLaureGB · 1h
Ça me rend folle ce genre de comportement, c'est pas la saison des tomates ptn !!

AP Europe @AP_Europe · 1h
A small sack of cherry tomatoes was hurled at newly reelected French President Emmanuel Macron while he waded through a packed crowd in a market northwest of Paris. The tomatoes narrowly avoided Macron, who was then shielded by his security team.

El Nacional @ElNacionalRD · 1h
#MundoEN | El presidente francés, Emmanuel Macron, fue víctima del lanzamiento de varios tomates cherry, que no llegaron a impactarle, durante la visita a un mercado en una ciudad de la región parisina.
ow.ly/SfcA30sikCg
#Macron #Tomates #Mercado #París #ElNacionalRD

Actualise @Actualise1 · 1h
En réponse à @BFMTV
Il va interdire la vente de tomates 🍅🍅
1 1 79

Fuiti @fuiti4 · 1h
Elles sont déjà à 4€ 😊

Fox News @FoxNews · 1h
Protesters chuck tomatoes at Emmanuel Macron days after French presidential win

Luc Luc @luc26363 · 31 min
On a retrouvé la tomate coupable, elle est passée en comparution immédiate et transformé en purée. #Projectile #tomates #macron #cergypontoise

HUMEUR

Ah, que j'suis content...

Il y a toujours deux faces à la même pièce, deux manières au moins de voir une situation. On peut se réjouir de la victoire de «son» candidat, ou se lamenter du fait que son adversaire progresse à chaque élection. On peut regretter le nombre restreint de votes d'adhésion ou exulter du bon tour joué aux «castors». Mais, même quand il n'y a aucune raison objective de trouver le moindre côté positif à un résultat électoral, soit qu'il laisse présager une situation pire qu'avant le scrutin, soit que l'autre terme de l'alternative ne laissait guère d'espoir, reste encore un moyen de garder le sourire. Les Allemands ont un nom pour ça: *Schadenfreude*. C'est le malin plaisir qu'on éprouve -à condition d'être simplement humain et pas candidat à la canonisation- au spectacle des déboires des gens qu'on aime modérément ou pas du tout. Une fameuse chanson de tradition militaire et de corps de garde en est l'illustration parfaite, qui commence par «Ah c'que j'suis content...» et témoigne à la première personne du ravissement du bidasse qui constate que son adjudant a chuté dans la fosse des latrines, pleine à ras bord. Ce mois d'avril écoulé aura largement donné l'occasion de se complaire dans les coupables satisfactions tirées de la *Schadenfreude*: entre les candidates et candidats renvoyés sèchement à leurs prétentions, ceux qui en ont été réduits à faire la manche (à grande échelle, certes), les mines déconfites de certains édiles, dont l'appel aussi comminatoire que mal venu à voter pour le candidat de leur choix s'est traduit par une cinglante rebuffade dans les urnes, il y a effectivement largement de quoi se montrer narquois... Le hic, hélas, serait qu'à l'instar de l'adjudant sus-décrié et malgré le sourire, nous soyons tous dans la merde ■ Eric PATRIS

PETRASERENA

« PRÉSERVER L'ATAVISME ET LA TRADITION »



Photo Sacra Luciani

Avec 59 habitants à l'année (lors du recensement de 2019), Petraserena est une des communes les moins peuplées de la Communauté de communes de l'Oriente. Pour autant, la municipalité comme les associations s'efforcent d'y maintenir une vie, des moments de convivialité, en lien avec les traditions et le patrimoine, comme par exemple à l'occasion des fêtes pascales, qui rassemblent la population résidente comme ceux qui ont élu domicile ailleurs mais conservent un lien avec leur village d'origine.



Lundi 18 avril 2022, une centaine de personnes, de tous âges, sont rassemblées sur la place de l'église de Petraserena. Après avoir installé tables et chaises, elles s'apprêtent à partager différents mets que chacun avait apportés à l'occasion de la merendella organisée pour le lundi de Pâques. « Les chrétiens fêtent à Pâques le renouveau de la vie et sa victoire sur la mort, fait observer Petru Saveriu Luciani, habitant du village et étudiant en master 2 de Studii Corsi à l'université de Corse. On fait une merendella, qui vient de merenda/ manger, mais dehors, en campagne. Là, on fait différemment en mettant des tables et des chaises sur la place de l'église parce qu'il y a des personnes âgées, mais la coutume veut que l'on mange dehors. On sert e casgiate [que l'on prépare traditionnellement à Pâques dans la région de Petralba], c'est un peu comme les migliacci et on fait également i campanili en forme de cercle comme a granitula : c'est le cercle de la vie qui passe. Dessus, on met deux œufs pour les garçons et un pour les filles. » Pour l'occasion, le four à bois avait été allumé dès la veille. Un élément du patrimoine qui témoigne de l'histoire du village, explique le maire Bernard Vannucci : « Ici, comme dans beaucoup de villages en Corse, il n'y avait pas de four communal, les fours appartenaient à des familles. Chaque famille élargie avait le sien et les gens du quartier venaient à tour de rôle les utiliser. Petraserena est un village où il n'y a jamais eu de boulanger. Ce four appartenait à la famille Antoniotti qui habitait dans le quartier de l'église. Il y en avait d'autres, une dizaine sûrement, répartis sur l'ensemble du village. Celui-ci a été utilisé essentiellement pour la cuisson du pain. Maintenant, nous nous en servons de manière ludique, événementielle et festive. Mais à l'époque, il avait une fonction vitale et élémentaire. Utilisé de manière quotidienne jusque dans les années 50, il s'est effondré dans les années 70. Il a été rénové par les habitants, de façon à pouvoir l'utiliser dans des moments comme aujourd'hui; nous avons par exemple mis des pierres réfractaires à l'intérieur.

Autrefois, il fallait beaucoup plus de temps pour le chauffer. La première personne qui l'utilisait mettait beaucoup plus de bois, les suivantes n'avaient plus qu'à entretenir la chaleur. Ce four, tel qu'il est aujourd'hui, est dans une configuration épurée; le toit qui s'est effondré était couvert de terre rouge et était en terrasse au départ, un peu comme certains pagliaghji. Les murs étaient fermés et le four aussi. On en faisait usage toute l'année, été comme hiver, il fallait donc une pièce fermée avec une porte. De plus, l'arrivée des boulangers ambulants a fait péricliter ces usages, sans compter les baisses de population et l'exode rural. Ces méthodes ont été abandonnées peu à peu. C'est un des derniers du village à encore fonctionner, les autres ont été soit transformés, soit détruits ou abandonnés. »

Soucieux du devenir du patrimoine et de la population de son village, Bernard Vannucci affiche différents objectifs. Que ce soit faciliter l'installation de jeunes afin de fixer une population permanente plus importante, ou encore de favoriser un développement d'activités dans les domaines artisanal ou agricole. Selon lui, il est indispensable d'acquiescer du foncier afin de permettre cet objectif qui est l'un de ses projets centraux. « Nous sommes une des communes de Corse qui doit avoir le moins de foncier. Nous essayons de constituer une réserve foncière pour pouvoir permettre à des jeunes qui souhaiteraient s'installer dans le village de le faire. » Cela se fait aussi par la réhabilitation progressive de sentiers et la réappropriation du patrimoine naturel. « Dans les prochaines années, nous avons, comme projet très important d'un point de vue financier, la rénovation complète de l'église qui est classée au patrimoine historique et qui est dans un état déplorable. Ce qui nécessitera des efforts importants de la part de la commune. Pour un petit budget comme le nôtre, c'est compliqué, même si nous sommes fortement aidés par la Collectivité de Corse qui depuis quelques années a mis en place des dispositifs très innovants et très accompagnateurs pour des communes comme la nôtre. »

Faciliter l'installation de jeunes afin de fixer une population permanente plus importante... favoriser un développement d'activités dans les domaines artisanal ou agricole.



Photos Sacra Luciani

Des dispositifs qui permettraient d'essayer de créer un réseau d'irrigation pour les habitants qui ont des jardins, dont onze qui sont permanents. « *Le problème c'est qu'ici, si on met des compteurs d'eau potable, faire des jardins va devenir impossible. Nous allons créer un réseau parallèle d'eau brute destiné à l'arrosage des jardins en utilisant des méthodes un peu nouvelles de récupération d'eau de pluie par exemple. Je suis maire depuis 2020, et j'étais adjoint de l'ancien maire, Jean-Pierre Alessandri, qui a beaucoup œuvré pour mettre en place tous ces dispositifs et dont j'essaye de prendre la succession.* » Malgré une population vieillissante passée en trois ans de soixante-dix habitants permanents l'hiver à une cinquantaine, on compte trois associations qui, avec le comité des fêtes s'efforcent de faire vivre le village. La merendella, par exemple, est à l'initiative de l'association U monte di Serena qui a vocation à créer des animations rassemblant des gens du village et de l'extérieur. La deuxième association, Abilitazione di a Chjesgia San Roccu di Petraserena, a été créée au mois d'août 2021 à la suite d'une réunion collective dans l'église. L'impulsion est venue de Georges Giorgi, féru de l'histoire du village et de son église, qui a été élu président à l'unanimité. Petru Saveriu Luciani et Théo Sialelli, respectivement secrétaire et trésorier, constituent avec le vice-président, François Gabrielli, le noyau de cette association. Le but est d'accompagner la restauration de l'église car tout ne sera pas pris en charge par les institutions. C'est un accompagnement qui se veut également symbolique. Dédiée à Saint Roch, patron du village, cette église date du début du XVIII^e siècle. Il s'agit de la deuxième église du village; la première, dont l'un des seuls vestiges est le bénitier qui date du XI^e siècle, était située à l'endroit où se trouve actuellement le cimetière. Bien que déjà restauré par le passé, le bâtiment est dans un état préoccupant. Il faut restaurer les tableaux et les fresques. « *Il y a beaucoup à faire*, expliquent Théo et Petru Saveriu, *que ce soit à l'extérieur comme à l'intérieur,*

avec de très nombreux tableaux dont l'un, au-dessus du maître-autel, sur lequel Saint Roch est représenté. Nous avons aussi un Saint Antoine datant du XVII^e siècle qu'il faudrait redorer à la feuille d'or. Un chantier qui, dans sa totalité, devrait coûter des millions. Il faut déshumidifier par l'extérieur, remettre en état l'intérieur, refaire le toit et le sol qui s'affaisse car des morts sont enterrés sous l'église. Pendant des décennies les gens pratiquaient l'arca : ils enfouissaient les morts sous l'église avant que la pratique ne soit interdite. Il s'agit du seul monument historique où il y a encore un travail de rénovation possible à faire. C'est important pour le village, même si beaucoup de gens ne s'identifient pas à la foi, ils ont quand même des souvenirs de grands-parents qui se sont mariés ou qui ont été baptisés en ce lieu. » Pour l'heure, la petite somme de 1500 euros a été réunie, une avancée pour l'association. Le 16 août, elle organisera la Saint Roch qui est la fête patronale. Puis, le 20 août elle recevra pour un concert le Chœur des hommes de Sartène, avec Jean-Paul Poletti, qui se déplacera gratuitement et que l'association remercie. Troisième association, Ochju di sole a été créée il y a environ quatre ans à l'initiative de la Communauté de communes de l'Oriente, qui cherchait des terrains afin de planter des arbres de variétés anciennes et locales. « *Le maire a pensé à nous puisque nous possédons un terrain qui s'appelle Ochju di sole où, à l'époque, il y avait des vergers et des potagers et où il y a toujours de l'eau*, explique Petru Saveriu Luciani. *Nous l'avons fait nettoyer et fermer avec notamment l'aide de l'Association départementale pour les Aides locales de la Haute-Corse (ADAL2B). Nous y avons planté 78 arbres, pommiers et poiriers, chacun d'une variété différente. Nous attendons de cueillir les fruits. C'est pour maintenir le local, l'agriculture et tendre vers une autonomie alimentaire. La Corse était un jardin, de Bonifacio au Cap, et maintenant ce n'est plus que du maquis. Nous essayons de maintenir l'atavisme et la tradition.* » ■ Jean-Paul MILLELIRI

« La Corse était un jardin, de Bonifacio au Cap, et maintenant ce n'est plus que du maquis. Nous essayons de maintenir l'atavisme et la tradition. »

MÉDECINE LÉGALE

L'Unité médico-judiciaire de Bastia opérationnelle



Photos/JE

Désormais installée au Fango, dans les anciens locaux de la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse, l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de Bastia dépend du centre hospitalier de la ville. Sa mise en place résulte d'une volonté nationale de renforcer le maillage territorial en ce qui concerne les actes de médecine légale. Une enveloppe de 20 M€ a été débloquée à l'échelle nationale dans le cadre de la loi de finances 2021; l'hôpital de Bastia a été doté de 640 000 € pour mettre sur pied cette unité médico-judiciaire ainsi que d'une subvention de près de 200 000 € de l'Agence régionale de santé pour l'équipement. Créée sur les bases de l'ancienne unité dédiée à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales mise en place en 2017, l'UMJ sera l'unique point d'entrée en ce qui concerne les affaires en lien avec la justice. Trois médecins spécialisés en médecine légale, deux psychologues et une infirmière accueilleront victimes et même auteurs de délits. Pour Arnaud Viorneri, procureur de la République de Bastia, nous sommes ici : « sur une professionnalisation de la médecine légale qui était auparavant éclatée entre plusieurs médecins dont ce n'était pas l'activité principale ». L'UMJ de Bastia permettra notamment de fixer les durées des ITT, les interruptions temporaires de travail, mais également d'établir des rapports en ce qui concerne les lésions subites par les victimes, qu'il s'agisse de violences ou d'agressions sexuelles. Les prélèvements toxicologiques pourront également être effectués, ce qui est fréquent en cas de délits routiers. Elle « permettra également de définir les compatibilités avec les gardes à vue » précise le procureur de la République. Les psychologues pourront également intervenir pour prendre en charge les victimes, notamment les enfants victimes de violence. Pour la justice et l'hôpital de Bastia, cela facilitera la tâche, et « fera gagner du temps » explique Françoise Vesperini, directrice par intérim de l'établissement de santé, qui souligne une « fluidification du parcours ». Autre point important, la présence d'un médecin légiste en capacité de pratiquer des autopsies, ce qui faisait cruellement défaut sur l'île. Cette tâche était assurée par les techniciens spécialisés de la police et de la gendarmerie, ou par un spécialiste qui se déplaçait spécialement depuis le continent, avec les contraintes de temps et de délais que cela suppose. L'UMJ de Bastia proposera également un service dédié à la victimologie dont l'objectif est d'accompagner les victimes sur la durée, avec un suivi notamment psychologique. ■ JE

STADE DE FURIANI

Prêt pour sa mue

Imposante forteresse, le stade Armand Cesari trône depuis 1932 à Furiani. L'emblématique fief du Sporting Club de Bastia (SCB) a évolué au gré des décennies sans jamais être terminé. Son propriétaire, la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) est cela dit bien décidé à achever sa mue. Une volonté affichée dès le début de la mandature et confortée via le Plan de transformation et d'investissement pour la Corse qui devrait permettre un financement de 7,50 M€. Début 2022, la Cab a mené des consultations avec le SCB, les supporters, les socios, mais aussi le monde culturel pour définir les besoins de chacun et déterminer les usages du seul établissement recevant du public (ERP) de première catégorie en Corse, avec une capacité de 16100 places. Le résultat des consultations a été présenté le 25 avril. Pour Louis Pozzo di Borgo, président de la Cab, comme pour les autres acteurs, la nécessité d'une modernisation est une évidence : « Il pleut dans les tribunes couvertes, le stade manque d'unité, il y a des problèmes de pelouse, d'éclairage également et des difficultés d'accès ». L'objectif est aussi de rendre le stade plus polyvalent : « Actuellement, le stade coûte 2,30 M€ par an à la Cab pour deux heures d'utilisation par semaine » précise Louis Pozzo di Borgo. Au-delà des rénovations de tribunes, salle de presse, loges, vestiaires et aménagements extérieurs, il s'agirait de permettre l'accueil d'événements culturels comme des concerts rassemblant entre 6000 et 20000 personnes. De nombreuses contraintes techniques doivent encore être réglées. Ces propositions et demandes serviront notamment de base pour l'appel à concours dont les trois meilleures candidatures seront retenues en juin pour un choix à l'automne 2022 et un début des travaux au second semestre 2023. La Cab souhaite également que ce stade devienne un pôle de développement économique et touristique avec la création de restaurants, d'un musée du club et d'une identification plus forte autour du stade avec des noms de rues dédiés, un portail d'entrée, une statue. Des prestations et une modernisation dont le club espère également des retombées pour diversifier ses revenus. Les socios du SCB ont cela dit souligné la nécessité de « ne pas perdre l'âme de Furiani ». Livraison prévue en 2025. ■ JE





**CREATION
SOCIETE**

N° 01

CHJANDRU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 1000 Euros

A Punta - 20121 Salice

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Avril 2022, à Salice, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CHJANDRU
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous logements, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : A Punta - 20121 Salice
Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 1000 euros

Gérant : Monsieur Lisandru, Ghjuliù, Antone GIORDANI, demeurant A Punta, 20121 Salice. Né le 23 Février 1999 à Ajaccio, de nationalité française. Célibataire
Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BRANDO du 20/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : Prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de participations, animation, direction, gestion de société, fourniture de prestations de services administratives, acquisition et gestion de portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.

Dénomination : MARNELIA
Siège social : Lieu-dit Pozzo - E Torre - 20222 Brando

Capital : 1.000 euros

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Cession des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. L'agrément résulte d'une décision collective des Associés statuant à la majorité des droits des associés disposants du droit de vote.

Président : Monsieur Arnaud, Thomas, Raymond SANNA demeurant Lieu-dit Pozzo - E Torre - 20222 Brando
RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 03



ETUDE ALAIN SPADONI & ASSOCIES

A Ajaccio (Corse-du-Sud),
3, Avenue Eugène Macchini,
Immeuble "Le Regent".

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble "Le Regent", le 19 avril 2022 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 21 avril 2022 référence 2A04P31 2022 N 00188, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : ARMONIO.

siège social : Ajaccio [20000] 7, boulevard Fred Scamaroni.

Durée : 99 années

Capital social : 10.000,00 €

Gérants : Madame Emilie GALIANI et Monsieur Florent GALIANI demeurant ensemble à Ajaccio [20000], 7, boulevard Fred Scamaroni.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Maître Olivier LE HAY,

Notaire.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 22 avril 2022, à PORTO-VECCHIO.

Dénomination : MIM'O.

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 11, Quartier Vignola, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : L'achat et la vente de vêtements en commerce de détail en sédentaire et en ambulante. Toutes opérations d'intermédiaire du commerce, commissionnaire du commerce, agent commercial, apporteur d'affaires, courtier.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 2000 euros

Gérant : Madame Rose-Laure BROUARD, demeurant 11, Quartier Vignola, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Gérant,

BROUARD Rose-Laure.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 05/04/2022, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : CORSE FLUIDES

Objet social : Tous travaux de plomberie, climatisation, chauffage, électricité

Siège social : Quartier Lalmaghulia - Occhiatana - Capital : 1.000 €

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia.

Président : Monsieur Jean-François LEONI demeurant à Belgodère (Haute-Corse) ;

Pour avis,

N° 06



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 avril 2022, il a été constitué Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) désigné "A SCALLELLA", Société Civile de personnes régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, et L.323-1 à L.323-16, R.323-8 à R.323-54 du code rural et de la pêche maritime.

Objet : L'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés ou pris à bail par lui.

Siège social : Caranese, 20163 Tavera [Corse-du-Sud].

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en nature : 205.374 €

Capital social : 166.005 €, divisé en 33.201 parts sociales de 5 € chacune.

Gérant : Madame Chjara GIORGI épouse PANTALONI, née le 1er août 1994 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant à Caranese, 20163 Tavera
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Toute cession de parts entre associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque part sociale donne droit à une voix.

N° 07

DISTRIBUTION AUTOMATIQUE BALAGNA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route d'Aléria

Résidence les Chênes Verts

20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORTE du 12/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Sigle : DAB

Dénomination : DISTRIBUTION AUTOMATIQUE BALAGNA

Siège : Route d'Aléria, Résidence les Chênes Verts, 20250 Corte

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Location et vente de distributeurs automatiques de boissons, confiserie et snacks

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mathieu VALES, demeurant Avidanella, 20230 Santa Lucia di Moriani

Directeur général : Lionel Padovani, demeurant Rés les Chênes Verts, route d'Aléria, 20250 Corte

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 25/04/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

JSFI

Siège social : Quartier Ginepara, Maison Ferreri, 20220 L'Île-Rousse

Capital : 500 €

Objet social : La promotion d'articles et de produits quels qu'ils soient pour le compte de différentes marques afin d'améliorer leur communication à travers tous les réseaux sociaux.

L'organisation et la participation à tout évènement, voyages, soirées, pour des marques afin de développer leur notoriété à travers la communauté des influenceurs.

La représentation d'influenceurs et la monétisation de leur image à travers tout type de support [réseaux sociaux, web, presse et autres supports et plateformes quels qu'ils soient].

Président : Mme SERGENT usage SERGENT-FERRERI Julie, Lou, Jeanne, Clara demeurant Quartier Ginepara, Maison Ferreri, 20220 L'Île-Rousse élu pour une durée illimitée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 01/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

RMP CONSTRUCTION

Siège social : 356, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet social : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre en bâtiment

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Roberto Carlos MOURA PINTO, demeurant 356, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à PORTO-VECCHIO du 13.04.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

MARINE LOCATION PORTO-VECCHIO

Siège social : Hameau de Ghjesiola, Route d'Araggio, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Achat, vente, location et gestion et maintenance de bateaux et de tous biens et accessoires liés au nautisme.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Jérémy MORICE, demeurant Hameau Ghjesiola, Route d'Araggio, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

FIVI

Nom commercial : **DAM'SQUARE**

Siège social : 18, rue Antoine Sollacaro - Rez-de-Chaussée - Local de droite - 20000 Ajaccio
Capital : 100 €

Objet : Vente au détail de produits alimentaires ou non, produits de bien-être, tisanes, épicerie fine, produits cosmétiques, petits accessoires, sans vente d'alcool.

- Restauration rapide, snack, vente à consommer sur place et à emporter, sans vente d'alcool.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : M. FILIPPI Jean-Grégoire, départementale 555, Lieu-dit Capanella, route du Centre Equestre, 20166 Grosseto-Prugna

Directeur Général : Mme DESTOUCHES Sophie, 36, Résidence Prunelli 2, la Rode, 20166 Porticcio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POGGIO-D'OLETTA du 01.03.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **NEBBIU PROPRETE**
Siège : [20232] Poggio d'Oletta, Poggio d'Oletta

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 65.956 euros constitué d'apport en nature

Objet : Prestations de nettoyage courant de bâtiments et de conciergerie
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Nathalie RAULET, demeurant Menta, 20232 Poggio d'Oletta
La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

INOX PRESTIGE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lotissement Pasqualini

20167 Sarrola-Carcopino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO [2A] du 19/04/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **INOX PRESTIGE**
Siège : Lotissement Pasqualini, 20167 Sarrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros

Objet : Fabrication, fourniture et pose de tous types de garde-corps et produits annexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mr Didier ERBS, demeurant Lieu-dit Pastriccialeddu - Plaine de Cuttoli Corticchiato - 20167 Cuttoli-Corticchiato
Directeur général : Mr Anthony AGRESTI, demeurant Place de l'Eglise - Lieu-dit Valle di Farone - 20167 Afa
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/04/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Kalliste Piscines

Objet social : Construction, installation, rénovation et entretien de piscines et de spas. Siège social : Entrée du Village - 20214 Calenzana

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia.

Président : Monsieur Olivier FROST, demeurant Entrée du Village à Calenzana (Haute-Corse) ;

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI [20137] du 19 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **PABAT**

Siège social : Lieu-dit Alzeto, Lecci, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Restauration, vente de prêt à porter, location de bateaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur André Alexandre TERRAZZONI, demeurant Quartier la Marine, 20137 Porto-Vecchio, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

U STAGNU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Rue Henry Frenay

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 14/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **U STAGNU**
Siège : Rue Henry Frenay, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 2000 euros

Objet : Activités d'hôtellerie, para hôtellerie et restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Joseph, Dominique QUILICI, demeurant La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 14 avril 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ANGELO,**

SIEGE SOCIAL : Quai Landry, c/o Restaurant Emile's, 20260 Calvi

OBJET : Restaurant

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 900 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : Monsieur Gérald GIORGI, demeurant Lot les Oliviers, 20214 Calenzana,

DIRECTEURS GENERAUX : Monsieur Anthony PETIT demeurant route de Pietramaggiore, Lieu-dit Monte Fiascone, 20260 Calvi ; Madame Louise RAY, demeurant route de l'Aéroport, Lieu-dit la Signoria, 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MONTICELLO en date du 5 avril 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **U MONTE 2,**
SIEGE SOCIAL : Place de l'église, U Monte, 20220 Monticello (Corse)

OBJET : La location en meublé
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Cosme KRIER, demeurant Place de l'église, MONTICELLO (Corse).

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant l'acte sous seing privé en date du 01/03/2022, il a été constitué une Société à Actions Simplifiées dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

LE BISTROT DES VOUTES

Enseigne : **B.D.V**

Capital social : 1000 €, divisé en 100 parts de numéraire libérées en totalité, d'une valeur nominale de 10 €.

Siège social : 25, cours Sœur Amélie, 20100 Sartène

Objet : Petite restauration rapide

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : SARL LPO CORSICA, représentée par Monsieur Olivier ROURE né le 05/12/1978 à Sartène, de nationalité française

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/04/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : **LS IMMOBILIER**

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Immeuble Le Bella Vista - Bâtiment A - Rue Paratojo - 20200 Bastia.

OBJET : La transaction sur immeubles et fonds de commerce ainsi que l'activité de conseil immobilier, l'administration et la gestion de tous immeubles, l'expertise, l'évaluation et l'estimation de biens immobiliers et fonciers, l'activité de consulting dans le domaine immobilier.

DUREE : 99 ans

PRESIDENTE : Madame VADELLA Aurélie Andrée demeurant aux Terrasses du FANGO, bâtiment D, rue Père André Marie à Bastia [20200]

DIRECTRICE GENERALE : Madame LE-CULLIER Céline Sylvia demeurant au n°26 du Lotissement Les Hauts de Rasinagnani à Borgo [20290]

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/04/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION :

HALAL - MODERNE DISTRIBUTION
NOM COMMERCIAL : HMD

CAPITAL : 10.200 euros
SIEGE : Bloc C - Immeuble Somivac - Lieu-dit Ponte Prado - Quartier Lupino - 20600 Bastia.

OBJET : Le commerce, en gros et demi-gros, de viande, de fruits et légumes, de produits surgelés, de produits alimentaires élaborés, de boyaux, d'épices, de marinades ainsi que tous autres produits alimentaires. La vente de matériels professionnels pour boucheries,
DUREE : 99 ans

PRESIDENTE : Madame DA TORRE CARDANTE Amalia de Jesus demeurant au bloc C de l'immeuble SOMIVAC, lieu-dit Ponte Prado, Quartier Lupino à Bastia (20600)

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATION
GERANT**

N° 22

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, à Saint-Florent, le 15 avril 2022, les associés de la société le P'TIT DERNIER au capital de 2000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 900 451 444 décident de nommer en qualité de nouveau gérant Madame GINDRE Sabrina demeurant au Place des Portes, 20217 Saint-Florent, qui accepte cette décision pour une durée non limitée et confirme la démission de Monsieur CROCE Robert.

Pour avis, Le gérant.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 23

SCI ALMASTE

SCI au capital de 1.000 €

Siège : Residence Les Pins Parasols

3, Boulevard Benoite Danesi

20200 Bastia

891 034 944 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 20/04/2022, il a été décidé de transférer le siège social au RESIDENCE LES PINS PARASOLS, 2 BOULEVARD DANESI, 20200 BASTIA. Mention au RCS de Bastia.

N° 24

L'ATELIER DU CHEF

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège social :

Centre Commercial Rive Droite

20620 Biguglia-518568837 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 01/04/2022, le siège social de la société dénommée L'ATELIER DU CHEF a été transféré de :
- 13, Terrasses du Fango, 20200 BASTIA, au : Centre Commercial Rive Droite, 20620 BIGUGLIA, à compter du 31 mars 2022.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

bac | boileau
avocats conseils

**BOILEAU
AVOCATS CONSEILS**

10, Rue Courmeaux

Hôtel du Luxembourg - 51100 Reims

ARCANSU

Société Civile Immobilière

Au capital social de 1.860 €uros

Le Clos des Clarisses

11, bis avenue Roger Salengro

51430 Tinqueux

824 902 290 RCS Reims

Par décision unanime des associés du 20/04/22, il a été décidé de transférer le siège social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 "Siège social" des statuts.

OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la prise de participation de toute nature, l'achat de part de société, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location, y compris saisonnière, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droit immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Entre dans l'objet social, la vente d'un des immeubles sociaux, à condition que l'opération n'ait pas pour effet de vider la société de sa substance, et reste dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DURÉE : La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

ANCIENNE ADRESSE : Le Clos des Clarisses, 11, bis avenue Roger Salengro, 51430 TINQUEUX.

NOUVELLE ADRESSE : HAMEAU DE PORTO VECCHIACCIO, 20137 LECCI. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



**DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 26

ICPM9

SCI au capital de 5000 €

Siège social : 75011 Paris

45-47 boulevard Voltaire

803 188 010 R.C.S. Paris

Aux termes de l'AGE du 07/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 45-47 boulevard Voltaire - 75011 PARIS au 6 Allée des Martinets - Lieu-dit TINTURAGHJU - Les Hameaux du Soleil - 20600 FURIANI.

L'objet et la durée restent inchangés et le gérant demeure M. Djibril CISSÉ.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de BASTIA.

N° 27

LAUREDAN

Société Civile Immobilière

Au capital de 140.000 euros

Siège social : Quartier Le Mazet

520, Route de Buffiere

07300 St Barthelemy Le Plain

891 634 602 RCS Aubenas

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 20 Avril 2022 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Quartier Le MAZET - 520, Route de BUFFIERE - 07300 ST BARTHELEMY LE PLAIN au Boulevard Pierre PASQUINI - Résidence du Sémaphore - Bâtiment 4 - 20220 L'ILE-ROUSSE à compter de ce jour de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUBENAS sous le numéro 891 634 602 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 03 Décembre 2020 a pour objet social l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et un capital de 140.000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis,
La Gérance.

N° 28

NOMARC

SARL au capital de 7.622,45 €

Siège : 3, Les Pins Parasols

Boulevard Benoite Danesi

20200 Bastia

389 187 469 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 20/04/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Résidence les Pins Parasols 2 Boulevard Danesi, 20200 BASTIA. Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 29

3 A CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Porté à 507.500 euros

Siège social : Les Bas d'Alata

20167 Alata

402 627 202 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie en date du 31/03/2022 a décidé d'augmenter le capital social de 500.000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-trois euros [7623 euros]

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent sept mille cinq cents euros [507.500 euros].

Pour avis,
La Gérance.

N° 30
AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE HNDU
2 Boulevard HNDU
20000 Bastia

DOMAINE PEVECCHIO

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 287.880 €

Siège : Domaine Pevocchio

20221 Santa Maria Poggio

849 709 662 RCS Bastia

**AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL**

Par décision d'AGE du 16/03/2022. Il a été décidé d'augmenter le capital social de 6200 € par apport de titres, le portant ainsi à 294.080 €. Mention au RCS de Bastia.

N° 31

CAP MARCHINI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.000 euros

Porté à 500.000 euros

Siège social :

c/o Madame Marie-Ange Mazzoni

1, rue Saint-Joseph - 20200 Bastia

880 065 131 RCS Bastia

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 avril 2022.

- Du certificat délivré le 11 avril 2022 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 11 avril 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 490000 euros par émission de 490000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 500.000 euros à 500000 euros. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros [10.000 euros].

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros [500000 euros].

Pour avis,
Le Président.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 32

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2020 à BONIFACIO, Monsieur Julien BELTRAME, demeurant 95, Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio, immatriculé au greffe d'Ajaccio sous le numéro 788967412 a donné en location-gérance à :

U PALAZZIU SASU au capital de 1000 euros, sise 95, Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio, immatriculé au greffe d'Ajaccio sous le numéro 880430269.

Le fonds de commerce Elaboration, fabrication, livraison et vente de glaces, sorbets et crèmes glacées, restaurant sis et exploité 95, Quai Jérôme Comparetti, 20169 Bonifacio.

Pour une durée de 1 année(s), à compter du 16 janvier 2020 pour prendre fin le 15 janvier 2021.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une même durée.

LOCATION - GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé à BASTIA en date du 10/11/2020,
La SARL le REGENT KIDS demeurant 5 Bis rue César Campinchi, 20200 Bastia. Ont confié à titre de location-gérance : A la société SARL JMTG, SARL au capital de 6000 euros, dont le siège est situé 3 rue Fontaine Neuve - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA.
L'exploitation d'un fonds de commerce de Parc de loisirs et d'attractions, animations, organisation d'évènements, petite restauration à consommer sur place exploité à 5 Bis rue César Campinchi - 20200 BASTIA pour lequel le bailleur est inscrit au RCS de BASTIA sous le numéro 815 197 314, Pour une durée de 3 années à compter du 10 Novembre 2020 renouvelable par tacite reconduction. La société gérante exploitera ledit fonds à ses risques et périls sous son entière responsabilité. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par la société gérante qui devra également acquitter toutes sommes dues à raison de cette exploitation, le tout de manière que le bailleur ne puisse être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique Insertion,

N° 34

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 21 avril 2022,
La société SARL SOCIETE DE GERANCE DU CAFE DES PALMIERS, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 607 250 040 a donné en location gérance. A la SAS ANGELO, en cours d'immatri-culation au RCS de Bastia.
Un fonds de commerce de restaurant, à l'enseigne « EMILE'S » sis Quai Landry, 20260 Calvi. Pour une durée de un an à compter du 1er mai 2022, renouvelable par tacite reconduction.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 35

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/04/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :
Air Clim - Méditerranée [SAS]
Hameau de Torra - Rce Pascal Paoli
20215 Vescovato
Activité : Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur.
RCS Bastia : B 895 337 756, 2021 B 264
Date de cessation des paiements : 01/12/2021

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 36

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/04/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Acqua Naturae [SARL]
Bât C - Résidence La Grande Four
Toga - 20200 Bastia

Activité : Pressing, blanchisserie teinture de détail, retouches et repassage
RCS Bastia : B 828 273 979, 2017 B 194
Date de cessation des paiements : 31/01/2022

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 37

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/04/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Spinelli A [SAS] - Lieu-dit Curcianella
20222 Brando

Activité : Entreprise générale du bâtiment
RCS Bastia : B 819 775 180, 2016 B 300
Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 38

SNC PARAFORM

Société en Nom Collectif

En liquidation au capital de 2000 €

Siège social et de liquidation :

Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio
503 752 784 RCS Ajaccio

Par décision du 31 décembre 2021, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean GRIMALDI, demeurant 6, rue Aspirant Michelin, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS du commerce et des sociétés.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 39

U RIPOSU

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège :

Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello
Eccica-Suarella, 20117 Cauro

Siège de liquidation :

Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello
Eccica-Suarella, 20117 Cauro
432 656 296 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20/04/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Emile BERNARDINI, demeurant Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello, Eccica-Suarella, 20117 CAURO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello, Eccica-Suarella, 20117 CAURO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

**CREATEURS
D'ENTREPRISE
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS**

N° 40

SARL U CAFFE

Résidence Casaiola - Lupino
20600 Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame LUCCIONI Rose demeurant Résidence Casaiola - Lupino - 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de liquidation est fixé - Résidence Casaiola - Lupino - 20600 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe du registre de commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 41

U RIPOSU

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège :

Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello
Eccica-Suarella, 20117 Cauro

Siège de liquidation :

Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello
Eccica-Suarella, 20117 Cauro
432 656 296 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 20/04/2022 au Les Hameaux de St Jean de Pisciatello, Eccica-Suarella, 20117 CAURO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Emile BERNARDINI, demeurant Les Hameaux de St-Jean de Pisciatello, Eccica-Suarella, 20117 CAURO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

N° 42

AVIS LIQUIDATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/12/2021 les associés de la société PIADINA, identifiée au RCS AJACCIO sous le n°489 736 470, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

AVIS DE BAIL COMMERCIAL

N° 43

La SAS FLEUR D'AMAGAZ

Société par Actions Simplifiée

Siège social : 21, Allée de la Plage

Résidence du Golfe - 20090 Ajaccio
888 114 175 RCS d'Ajaccio

Suivant acte sous seing-privé établi à AJACCIO le 06 Avril 2022, il résulte que la SAS FLEUR D'AMAGAZ, sise 21, Allée de Plage - Résidence du Golfe - 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous len° 888 114 175, a donné à bail à la SASU SUITE 26, sise Pôle d'Activité Mezzavia II - 20167 MEZZAVIA, un local commercial brut de 134,72 mètres carrés au rez-de-chaussée, sis Parc d'Activité de Mezzavia II, constituant le n°06 du règlement de copropriété, établi par Maître Louis-Valéry VERGEOT, Notaire Associé de la SCP PINNA-MELGRANI-CUTTOLI-VERGEOT, titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, sis 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi [20000], pour une durée de neuf années du 06 Avril 2022 au 06 Avril 2031.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un enregistrement au Service de la Publicité Foncière et d'enregistrement d'AJACCIO le 11 Avril 2022.

Pour avis,



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



infogreffe.fr

Les Greffes des Tribunaux de Commerce





AVIS DE MARCHE de Prestations intellectuelles.

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de FIGARI - 20114 FIGARI
Tél : 04.95.71.00.23
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
- 2 - MODE DE PASSATION : La consultation est lancée suivant la procédure des marchés à procédure adaptée, passée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.
- 3 - OBJET DU MARCHE : Elaboration du plan local d'urbanisme.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Le choix des candidats s'effectuera au regard des critères et de leurs pondérations suivantes : Valeur technique : 70 points Prix : 30 Points.
- 5 - NEGOCIATION : Se référer au cahier des charges du marché.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :
Coordonnées au §1
Courriel : secretariat.general@mairiedefigari.corsica.
- 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : les offres doivent être obligatoirement déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>
- 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Mardi 31 Mai 2022 - 12 h 00.
- 10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : Le Mardi 26 avril 2022
Bon pour insertion, Le Maire, Jean GIUSEPPI.

N° 45

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM à Capital Variable
Siège social : Immeuble l'Expo - Avenue de la libération - 20600 BASTIA
RCS BASTIA 310 288 568

Les associés de la Société « LE LOGIS CORSE », dont le siège social est situé Immeuble l'Expo Avenue de la libération - 20600 BASTIA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le vendredi 13 mai 2022 à 11h30 à l'Hôtel MERCURE, Route d'Ortale, 20620 Biguglia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire :**
- Rapport de gestion annuel et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
 - Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ; quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat ;
 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ; approbation des conventions nouvelles mentionnées audit rapport ;
 - Renouvellement du mandat d'Administrateur de la SCCI Arcade-Vyv ;
 - Nomination de M. Denis BONNETIN en qualité d'Administrateur ;
 - Nomination des Commissaires aux Comptes,
- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**
- Adoption de la modification statutaire relative à l'insertion d'un titre XIII « Organisme de Foncier Solidaire » ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société au plus le 12 mai 2022 à 15 heures.

N° 46

TRAVAUX DE RESTAURATION INTERIEURE DE L'ÉGLISE SAINT PANTALEON (INS. MH)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :
Commune de Barrettali - Chiesa - 20228 BARRETTALI - Tél : 04 95 35 10 54
e-mail : secretariat.barrettali@wanadoo.fr

Objet du marché : Travaux de restauration intérieure de l'église Saint Pantaleon de Barrettali, ins. MH - Relance du lot 2

Allotissement : Lot 1 : Restauration des décors - attribué
Lot 2 : Electricité

Travaux réalisés en 3 tranches

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% - Prix : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Négociation : oui

Date limite de remise des offres : 19 mai 2022 à 11 h 30

Renseignements complémentaires :
Sur demande par l'intermédiaire du profil acheteur
<https://www.achatspublicscorse.com>

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier.

Modalité d'obtention du DCE :
par l'intermédiaire du profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

Date d'envoi du présent avis : 26 avril 2022.

N° 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

VILLE DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Service : URBANISME
Dossier suivi par : Joëlle PASSANI
Objet : Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPU Renforcé).
Référence : URB - N°63/2022
Date d'envoi des convocations : 07/04/2022
Nombre de conseillers afférent au Conseil : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18 Absents : 0 Absents ayant donné procuration : 11

L'An deux mille vingt-deux le treize du mois d'avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ange SANTINI,

Présents : MM. A. SANTINI / F-X. ACQUAVIVA / A. ALBERTINI / H. ASTOLFI / D. BICCHIERAY / J-B. CECCALDI / J-L. DELPOUX / B. GIUDICELLI / M-L. GUERINI / A. LUCIANI / M. LUCIANI / S. MARCHETTI / J-M. NOBILI / C. ORABONA / E. RAMOND / J. SEVEON / P. SIMEONI / S. VAUTIER /

Absents avant donné procuration : MM. M-D. BERTONI à C. ORABONA / P. CASSASSA à JM. NOBILI / M. DELVIGNE-GUGLIEMACCI à S. VAUTIER / N. FELTEN à H. ASTOLFI / A. GUGLIEMACCI à J-B. CECCALDI / P. MATTEI à M-L. GUERINI / P. MORETTI à M. LUCIANI / A. OSTACCHINI à E. RAMOND / M-M. SALI à P. SIMEONI / J. SUSINI à D. BICCHIERAY / F. TAPIAS à S. MARCHETTI.
Secrétaire : Monsieur Marie-Laurent GUERINI.

Le Maire expose à son conseil que la commune de Calvi avait instauré un Droit de Prémption Urbain Renforcé sur son territoire, par délibération en date du 28/11/2000 et ce, jusqu'en mars 2017, date de caducité des Plan d'Occupation des Sols.

Aujourd'hui et après approbation de son Plan Local d'Urbanisme [PLU] en date du 26/03/2021, l'opportunité d'instaurer à nouveau le DPU Renforcé doit être saisie.

Le Maire explique à son conseil, que le Droit de Prémption est un outil de maîtrise foncière qui permet d'acquérir en priorité un bien immobilier dans le but de réaliser des opérations d'aménagement d'intérêt général et qu'il ne peut s'exercer que sur les zones urbaines ou à urbaniser définies dans son Plan Local d'Urbanisme.

A l'inverse du DPU simple, les biens concernés par le DPU renforcé sont les copropriétés de plus de 10 ans, les immeubles de moins de 4 ans, les parts de SCI etc. Parmi les biens concernés par le DPU, la loi ALUR a ajouté au sein de l'article L 213-1 du code de l'urbanisme, les immeubles construits ou acquis par un organisme HLM.

Le DPU Renforcé permettrait à la commune de mettre en œuvre les objectifs définis dans son plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU.

Elle pourrait aussi effectuer des acquisitions foncières afin de lutter contre l'insalubrité, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti et non bâti de la commune.

Le DPU Renforcé permettrait également d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil de nouvelles activités économiques ainsi que de favoriser le développement des loisirs et du tourisme.

Vu les articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable des Commissions des Finances et d'Urbanisme dans leur séance du 11/10/2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Retrait de vote : 0 Total votants : 29

DECIDE D'INSTAURER le Droit de préemption Urbain Renforcé sur les zones urbaines et à urbaniser définies dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Calvi en application des articles L 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

DELEGUE au Maire conformément à l'article L 2122-22 alinéa 15 du code général des collectivités territoriales l'exercice, au nom de la commune du Droit de préemption Renforcé ainsi institué.

ANNULE la délibération du conseil municipal en date du 28/11/2000.

DIT que la présente délibération sera affichée en mairie pendant une période d'un mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux organismes et services mentionnés dans l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, à savoir :

- La Direction Départementale des Finances Publiques,
- Le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- La Chambre Départementale des Notaires,

Calvi, le 13 avril 2022,
Pour copie conforme,
Le Maire.

DERNIERES MINUTES

N° 48

SARL TRAMARICCIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7622,45 euros
Siège social : Motel Tramariccia
Route d'Ajaccio - 20260 Calvi
RCS Bastia 423 660 091

AVIS DE PUBLICITE

Suivant AGE en date du 23/03/2022, il a été décidé la transformation de la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 23/03/2022

Mentions modifiées ou ajoutées :

Forme : SAS

Capital : 7622,45 € divisé en 500 actions de 15,24 € chacune

Administration : M. CECCALDI Jean-Baptiste, demeurant route du Clos Landry à CALVI [20260] est nommé président pour une durée illimitée, en remplacement de Mme LERIA CECCALDI, ancienne gérante.

Admission aux assemblées : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il en possède ou représente.

Cession des actions : Toute cession ou transmission d'actions, entre associés ou au profit de tiers, est soumise à l'agrément préalable du président de la société.

Dénomination : TRAMARICCIA

Les autres mentions ne sont pas modifiées.

RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 49

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 22/00120

EXTRAIT

Par jugement du 11 avril 2022, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SCI A SUERA,
ayant son siège social
Lot U Paesolu di Prunete,
20221 Prunete

Forme : SCI A SUERA
Activité : Construction
Date de cessation des paiements :
11 avril 2022

Juge commissaire : Madame Claire CHAVIGNIER, Juge Commissaire Titulaire et Madame LANFRANCHI OTTO BRUC, Juge Commissaire Suppléant
Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
850 rue Etienne Lenoir
30000 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publicité au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse.

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait :
Le Greffier.

N° 50



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tel : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 20 Avril 2022, enregistré à BASTIA le 26 Avril 2022, dossier 2022 00012514, référence 2B04P31 2022 A 00475, la SARL « STATION DU PHARE », au capital de 7.500 € dont le siège social est à SAN GIULIANO [20230] Alistro, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 449 687 201, a cédé à la SAS « A NUVALACCIA », au capital de 10.000 € dont le siège social est à CHIATRA [20230] Chioselle, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 904 524 378, un fonds de commerce de Restaurant [GR], sis à CHIATRA [20230] Route du Village, moyennant le prix de 90.000 €,

- S'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 83.714,87 €

- Aux éléments corporels pour : 6.285,13 €

Ensemble : 90.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 20 Avril 2022.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 51

L'ATELIER DU CHEF

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social :
13, Résidence Terrasses du Fango
20200 Bastia
518 568 837 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 52

LES CLOS D'UCCINI SCI

Société Civile Immobilière
Au capital de 10000 €
Siège : Lotissement Razetta
Lieu-dit CARDO - 20200 Bastia
RCS : Bastia 481 562 981.

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 22/04/2022, le siège social a été transféré au Lotissement CALA BIANCA, 4816 Route des Marines, de BORGIO, 20290 BORGIO, et ce à compter du 22/04/2022. Formalités au RCS BASTIA.



04 95 32 04 40

N° 53

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 4 janvier 2022, enregistré à BASTIA, le 12 janvier 2022, Dossier 2022 00001271 référence 2B04P31 2022N 00025,

Rectificatif à l'annonce parue le 28 janvier 2022 dans « L'Informateur Corse Nouvelle » n°6910 concernant la cession de fonds de commerce par la société dénommée H.LUCA, Société à responsabilité limitée au capital de 2250 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], Route de Palombaggia, Résidence A Rundingella, identifiée au SIREN sous le numéro 493251763 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Au profit de la société dénommée A RUNDINELLA, Société par actions simplifiée au capital de 6001000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 11, Boulevard Benoit Danesi, identifiée au SIREN sous le numéro 902772607 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

1/ Au lieu de lire :

« Désignation du fonds : fonds de commerce de résidence hôtelière composée de 13 villas sis à PORTO-VECCHIO [20137] Route de Palombaggia, lui appartenant, connu sous le nom commercial "Résidence A Rundingella", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 493251763. »

Il y a lieu de lire concernant la désignation du fonds de commerce :

« Désignation du fonds : fonds de commerce de résidence hôtelière composée de 13 villas sis à PORTO-VECCHIO [20137] lieu-dit Ascijajo, Larga Porra, connu sous le nom commercial « Résidence A Rundingella », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 493251763. »

2/ Au lieu de lire :

« Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. »

Il y a lieu de lire concernant le domicile élu pour les oppositions :

« Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial de Maître Jean-Laurent FOUQUET notaire à ZONZA [Corse-du-Sud] Sainte Lucie de Porto-Vecchio où domicile a été élu à cet effet. »

Pour insertion, Le notaire.

N° 54

SCCV U CHJOSU

l'Olivettu, 20230 Santa Maria Poggio
RCS Bastia 905 309 456

L'Assemblée Générale Extraordinaire Réunie en date du 06 04 2022 a décidé de nommer Sylvie Mincarelli, demeurant Ponticchio Suprano, 20230 Poggio Mezzana Gérante de la Société SCCV U Chjosu et Remplacement de Mr Pascal Vasquez Marino. Par cette même Assemblée Générale, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à compter de cette même date au Lieu-Dit Ponticchio Suprano, 20230 Poggio Mezzana. La Modification sera enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 55



EPOUX ETTORI - BALDINO

Monsieur Yohan, Gérard, Jean ETTORI, Intermittent du Spectacle, et Madame Marine BALDINO, auto-entrepreneur, son épouse, demeurant ensemble à LECCI [20137], Stritta Muridiccia. Nés savoir : Monsieur à LE PORT [97420], le 17 juin 1989, Madame à BRUGES [33520] le 12 juillet 1990. Tous deux de nationalité française. Initialement mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de LECCI [20137], le 23/06/2018 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré ; ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la séparation de biens. Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître MAUD ZEBERT-LANDRIN, Notaire à SEDAN [08200] le 4 avril 2022. Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître MAUD ZEBERT-LANDRIN, Notaire à SEDAN où domicile a été élu à cet effet dans les formes prescrites par l'article 1300-1 du Code de procédure civile dans un délai de trois mois à compter de cette publication, en l'étude notariale, à SEDAN, 8, Place d'Alsace Lorraine, où domicile est élu.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du code civil.
Maître MAUD ZEBERT LANDRIN, Notaire.

N° 56

SAS VINTAGE LOCATION

Siège social : Lieu-dit Palagliolo
20146 Sotta
RCS Ajaccio n° 848 290 508

L'assemblée générale du 22/04/2022 a constaté la restauration du capital social après les pertes de 2020 et décidé l'augmentation du capital social d'une somme de 8000 €, le portant à 10000€ par émission de 8000 actions nouvelles de 1 € par capitalisation de comptes courants.

N° 57

SCI MONETTE

Société Civile
Au capital de 880.500 €
Siège social : 20124 Zonza
Route de Quenza, Maison Marchi
RCS 513 581 181 Ajaccio
Siret 51358118100015

Par décision de l'assemblée des associés en date du 31 mars 2022, il a été pris acte d'harmoniser les statuts de la société encompétant les statuts sur plusieurs articles dont celui de l'objet social.

Additif sur l'objet social : La société aura également pour objet la mise à disposition gratuite au profit de ses membres des biens immobiliers et faire tous placement de capitaux, sous toutes formes, y compris d'objets d'art sans que ces opérations ne modifient le caractère civil de la Société.

Modification : Modalités de prises des décisions par les assemblées générales ainsi que la définition des majorités requises et d'une manière générale

Ajouts : REPRESENTATION DES PARTS SOCIALES - CESSION DE PARTS ENTRE VIFS - AGREMENT

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.
Le gérant,

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

EXPOSITION

Mai Sottumessi

Dessinateur et scénariste de bande dessinée, Hugues Micol était l'un des invités de l'édition 2022 du festival BD à Bastia dont il a d'ailleurs réalisé l'affiche. Amoureux sincère et discret de la Corse, il a sorti dernièrement *Agughia* (Dargaud), BD de science-fiction dont l'intrigue résume bien les craintes exprimées régulièrement par les défenseurs de l'environnement, montrant une île privatisée pour devenir le bronze-cul de quelques privilégiés et où, tandis que la population locale, appauvrie, se voit reléguée dans des ghettos, la logique de l'argent et du « toujours plus » dévaste impitoyablement le patrimoine naturel. Pour cet album, dont il signe également le scénario et la mise en couleurs, il a choisi de travailler à la manière de dessinateurs de BD SF des années soixante-dix tels que Pierre Christin (*Valérian et Laureline*) ou Mœbius (*Arzach*), tant dans le trait que le choix des couleurs. Mais il s'agit là d'un aspect seulement de sa production car Hugues Micol aime par-dessus tout expérimenter, ne pas se laisser enfermer dans un style, que ce soit dans le choix des thèmes ou dans sa technique et son trait. Du western à la SF en passant par l'histoire, le social, il se lance régulièrement dans de nouvelles aventures graphiques, sans cesse différentes, seul ou en collaboration, comme par exemple pour *Black-Out* (Futuropolis), réalisé avec l'auteure et scénariste Loo Hui Phang, qui explore la question du racisme dans les années trente à Hollywood, au travers du personnage fictif de Maxence Wyld, comédien aux origines métissées. L'exposition *Mai Sottumessi/Indomptés* s'articule autour des originaux d'*Agughia*, de *Black-out*, mais aussi de *Scalp* (Futuropolis), récit de la guerre civile mexicaine au milieu de XIX^e siècle et de *Whisky* (Cornelius) où, mêlant gouache et aquarelle, il livre sa propre vision du Far West. Entrée libre.

Jusqu'au 7 mai. Musée de Bastia.  04 95 31 09 12 & www.bastia.corsica/musee/



CINÉMA

Furiani 05/05/1992

Ce 5 mai 1992, Romain va fêter ses huit ans et le cadeau d'anniversaire que souhaite lui faire son père, commentateur sportif, est de l'emmenner au stade de Furiani où doit se dérouler un match « historique » opposant le SCB à l'OM. Mais Maria, la mère de Romain s'y oppose, inquiète : une nouvelle tribune a été construite à la hâte et la rencontre s'annonce détonante. Tout au long de la journée, Romain passera d'espoir en déception, jusqu'à ce que sa mère cède. Fous de joie, le père et le fils partent au stade, rejoints à la dernière minute par Maria. Mais la tribune Nord du stade de Furiani s'effondre. 5 mai 2020, la vie a repris le dessus ; attablé à la terrasse de la brasserie où travaillait sa mère, Romain se souvient. Pour commémorer les 30 ans de la tragédie, qui a donné lieu déjà à plusieurs documentaires, la comédienne et réalisatrice Corinne Mattei a privilégié la fiction. Avec ce moyen-métrage présenté en avant-première, elle a tenu à rappeler la joie, l'effervescence qui ont précédé ce drame, pour « montrer aux gens ce que nous avons perdu ce jour-là. » Entrée libre.

Le 3 mai 2022, 20 h 30. Centre culturel Carlu Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglia.fr/espace-culturel/



THÉÂTRE

Furiani 30 anni

À l'origine de ce projet d'Alexandre Oppecini [auteur, comédien et metteur en scène], de commémorer sur scène les 30 ans de la catastrophe de Furiani, une conversation avec l'auteur et psychanalyste, Joseph Agostini : « Comme tous les Corses [de cœur et de territoire], il a été personnellement touché par cet événement et se posait la question du deuil collectif de cette tragédie, alors même que la justice a bâclé son procès. Très vite, la discussion a éveillé en nous colère, tristesse, résignation, et de nombreux questionnements. Qu'est devenue cette douleur ? Si le simple fait d'évoquer ce moment de notre adolescence convoque en nous cet émoi, c'est que la plaie n'est pas cicatrisée. Nous voulions créer, sur scène, un moment de fraternité et communion, en mettant en lumière la parole de tous ». Ils ont alors lancé un appel à témoignages via la presse et les réseaux sociaux et c'est à partir de ces souvenirs et récits qu'ils ont bâti une œuvre théâtrale.

Le 6 mai 2022, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia.  04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/

Coriolan

An 488 avant notre ère... Dans une Rome ravagée par la famine, le peuple en colère gronde face aux patriciens. À cette crise s'ajoute la menace d'une invasion par les Volsques. Un patricien, Caius Martius, va s'illustrer dans la lutte contre ces voisins belliqueux en leur infligeant une défaite à Corioles, ce qui lui vaut le surnom de Coriolan. Accueilli en triomphe à Rome, il brigue le Consulat. Mais il lui faut pour cela se présenter devant le peuple, or il méprise la plèbe qui lui refuse son soutien et demande son bannissement. Ulcéré, il va alors s'allier aux Volsques et faire le siège de Rome. Seule l'intervention de sa mère le fera renoncer à sa vengeance, revirement qui lui vaudra la rancune meurtrière des Volsques. Avec cette tragédie de Shakespeare, François Orsoni et la compagnie Théâtre de Neneka narrent une épopée qui va de la gloire à la mort et clôturent une trilogie consacrée aux mécanismes de la politique et à leur représentation au théâtre.

Le 30 avril 2022, 20 h 30. Spaziu Culturale Natale Rochiccioli, Cargèse.  09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

Le 10 mai, 20 h 30. Centre culturel l'Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica/servizii/culture-sciences/programmation-culturelle-spettaculu-vivu/

Les 12 et 13 mai 2022 / 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



PRÉSIDENTIELLE 2022

LA CORSE BLEU MARINE

CHÌ TANTI MARINE È MANU...
EU AGHJU FATTU TOMBOLA!

ASTINSIONI

K.

Plus de «barrage» qui tienne. À la différence de la présidentielle de 2017 où, après un avantage donné à Marine Le Pen au premier tour, les électeurs de Corse avaient accordé in extrémis la préférence à Emmanuel Macron, la majorité des suffrages exprimés est cette fois allée, à deux reprises, à la candidate du RN, dans un contexte marqué par une nouvelle hausse de l'abstention.

Vote idéologique? Vote sanction?

Les prochaines échéances, à l'occasion des législatives, permettront peut-être d'y voir plus clair.

Emmanuel Macron a été réélu Président de la République le 24 avril 2022 avec 58,2 % des voix face à sa concurrente Marine Le Pen. Le score national a donné une confortable avance au président sortant, même si l'écart entre les deux candidats s'est resserré de près de 8 points depuis 2017 où Emmanuel Macron avait réuni 66,10 % des suffrages exprimés. En revanche, en Corse, le [petit] sursaut du second tour de 2017 qui avait in fine donné une courte avance au candidat de En Marche (51,48 % vs 48,52 %) pourtant arrivé troisième au premier tour derrière François Fillon, n'a pas eu lieu, cette fois. Comme cela avait déjà été le cas pour le premier tour, le vote insulaire a placé la candidate du Rassemblement National en tête au second tour, avec 58,08 % des suffrages exprimés. La Corse est ainsi la région de France

métropolitaine dans laquelle les suffrages exprimés en faveur de Marine Le Pen sont les plus importants, battant les scores réalisés dans le nord et l'est de l'Hexagone, généralement plus favorables à l'extrême droite. Toutefois, c'est en Outremer que la candidate d'extrême-droite aura réalisé ses scores les plus élevés, avec par exemple 69,6 % en Guadeloupe, 60,9 % en Martinique et 60,7 % en Guyane. C'est également dans ces territoires -qui, il convient de le souligner, se distinguent aussi par un taux d'abstention largement supérieur au taux constaté pour l'ensemble de la France- que la candidate enregistre la plus forte progression entre les deux tours de cette élection 2022.

En comptabilité électorale, Marine Le Pen obtient 77732 voix de la part des électeurs corses pour le second tour. Soit

Quand bien même, au vu de l'abstention, la candidate d'extrême droite n'a obtenu les faveurs que de 31,99 % des inscrits de Corse, l'importance du score du RN dans l'île pose questions, la réponse n'étant que très rarement toute noire ou toute blanche et se situant généralement dans une zone grise, avec toutes les nuances de gris possibles.

35 595 de plus qu'au premier tour, et près de 11 000 de plus qu'en 2017, le nombre d'inscrits ayant, lui, augmenté de 9 376 en cinq ans. Quant à Emmanuel Macron, il a perdu 10 708 voix sur l'île entre le second tour de 2017 et celui de 2022.

La candidate du RN arrive en tête à Bastia et Ajaccio, où elle rafle plus de 58 % des suffrages exprimés. Mais également à Calvi (60 %), Corte (55 %), Porto Vecchio (57 %) et aussi à Bonifacio (57,37 %) malgré les exhortations du maire à donner la préférence au président sortant. Les scores sont aussi importants dans les agglomérations urbaines : 57 % à Bastelicaccia, 71 % à Biguglia, 59 % à Furiani, 58 % à Borgo. Le rural semble être plus partagé entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen mais le RN sort en tête des urnes dans la majeure partie des communes. Le président sortant se défend dans le Boziu et dans la pieve d'Orezza qui, sur les cartes, affiche un agglomérat de victoires macronistes avec des 70 % souvent dépassés. Les résultats montrent également qu'à l'échelle communale, que ce soit dans les villes ou les villages, l'électorat ne se sent plus tenu de voter en fonction du soutien que le maire ou l'équipe municipale affichent ostensiblement à l'égard des différents candidats, quelle que soit leur couleur. On le constate par exemple à Ajaccio et Bonifacio dont les maires respectifs ont résolument soutenu le président sortant ; le moins qu'on puisse dire est que cette prise de position n'engageait pas leurs administrés. Les appels à « voter et faire voter » n'ont pourtant pas manqué, de toutes parts, débordant parfois du strict cadre politique. De ce point de vue, à tout le moins, on peut voir une forme de progrès : quand bien même il aurait été largement plébiscité auparavant, un élu ne serait donc plus en mesure de se prévaloir systématiquement du mandat qui lui a été confié pour tenter d'influer sur l'issue d'une autre consultation. On peut noter par ailleurs qu'à Bastia, municipalité nationaliste, l'appel de Femu a Corsica à ne pas donner l'avantage à Marine Le Pen, sans pour autant soutenir Emmanuel Macron comme en 2017, n'a pas non plus été reçu 5 sur 5. Assisterait-on à la fin des consignes de vote largement suivies et du chèque en blanc accordé sans sourciller à tel ou tel élu, au prétexte qu'on lui a accordé au moins une fois sa voix ? Ça reste à vérifier. In fine, l'appel qui aura le plus été entendu semble avoir été celui des indépendantistes, favorables à l'abstention pure et simple. Entre les deux tours, elle a progressé de près de deux points pour s'établir à 39,14 % et affiche une hausse de trois points par rapport au second tour de 2017. Une moyenne qui a cela dit été dépassée dans certaines communes : 40,49 % à Ajaccio ; 43,83 % à Bastia ; 52,67 % à Albertacce ; 52,70 % à Bastelica ; 53,23 % à Carbuccia ; 56,97 % à Asco ; 60 % à Zuani... Le taux le plus remarquable (97,06 %), et d'ailleurs le plus remarqué à l'échelon national, est celui de la commune d'Alzi, en Haute-Corse où, sur 34 inscrits, 33 électeurs se sont abstenus, l'unique vote à avoir atterri dans l'urne étant un bulletin nul. Aucune voix n'est donc allée à l'un ou l'autre des deux candidats en finale. En revanche, l'abstention a diminué de plus de deux points entre les deux tours à Bonifacio (27,99 % vs 29,32 %). On note aussi que 6,33 % des votants ont choisi de glisser un bulletin blanc dans l'urne et 3,18 % ont opté pour un bulletin nul. Une tendance en baisse par rapport

à 2017 où ces deux options représentaient respectivement 8,39 % et 4,78 % des votants.

Indubitablement, Marine Le Pen a profité sur l'île d'un report de voix entre les deux tours. Idéologiquement proche des 18 556 électeurs d'Eric Zemmour, la candidate RN a probablement récupéré son électorat, mais on est encore loin du compte pour arriver à 35 000 supplémentaires, le tout avec une participation en baisse. La candidate a forcément bénéficié d'une partie de l'électorat plus éloignée de ses bases. Reste à définir sociologiquement le profil des électeurs du RN en Corse et leurs votes à travers les récentes élections. Si les régionales ont vu la réélection des nationalistes, et si les législatives ont vu élire trois députés nationalistes sur quatre ; les dernières élections européennes, marquées par une abstention massive (61,99 %) ont vu la liste du RN arriver en tête (28,01 %) suivie par celle d'Europe Ecologie (22,05 %). Quand bien même, au vu de l'abstention, la candidate d'extrême droite n'a obtenu les faveurs que de 31,99 % des inscrits de Corse, l'importance du score du RN dans l'île pose questions, la réponse n'étant que très rarement toute noire ou toute blanche et se situant généralement dans une zone grise, avec toutes les nuances de gris possibles.

Peut-on réellement parler de vote idéologique ? Probablement pas pour la grande majorité de l'électorat, au vu des résultats aux scrutins locaux. Le premier quinquennat d'Emmanuel Macron a été marqué par la crise des Gilets Jaunes, la crise sanitaire et l'inflation galopante de ces dernières semaines auxquelles se rajoutent les derniers événements sur l'île en lien avec l'assassinat d'Yvan Colonna à la prison d'Arles. Faut-il y voir un vote sanction contre la politique du président sortant, un vote « anti-système » comme il est souvent présenté ? L'hypothèse, retenue pour l'Outre-mer (où Jean-Luc Mélenchon était le grand favori du premier tour) est à prendre en considération. Si l'électorat politisé, adhérents et sympathisants d'un autre parti national (gauche et écologistes) ou régional (autonomistes, indépendantistes) a pu préférer s'abstenir, « faire barrage » ou encore voter blanc, selon les derniers résultats nationaux des instituts de sondage, la psychologie de l'électeur lambda est plus complexe à cerner. Ce dernier est susceptible de faire de grands écarts au gré des différents scrutins et contextes. C'est peut-être cela qui a été à l'œuvre à l'occasion de ce second tour en Corse, le tout dans un paysage politique bien différent de ce que connaissent les autres régions de France. Si, tout comme une propension à s'abstenir bien plus marquée que dans les autres régions métropolitaines, le vote RN à l'occasion des présidentielles y est désormais un fait indéniable, l'ancrage local de l'extrême droite est en revanche plus incertain. Voilà une vingtaine d'années que l'extrême-droite n'a plus obtenu un seul siège à l'Assemblée de Corse. Par ailleurs, elle ne fait recette ni aux municipales ni aux législatives. La prochaine étape pour le parti de Marine Le Pen sera justement celle des élections législatives de juin prochain. Un test qui permettra peut-être de mieux, sinon comprendre, du moins mesurer la complexité des choix de l'électorat insulaire. Pas sûr que le résultat soit le même que pour la présidentielle... ■

Christophe GIUDICELLI/Elisabeth MILLELIRI



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

L'ALCHIMIA DI CONTRAVERSU



Hè una di i surtiti musicali corsi di u principiu di l'annata 2022 : *Alchimia*, l'album di u gruppu Contraversu. Una furmazioni musicali abbastanza ricenti, nata dopu una riflissioni purtata da Michel Solinas (cantadori è sunadori di ghitarra, di violinu è d'armonica) è Frédéric Antonpietri, dittu Tonton (cantu, ghitarra è sunettu). Dui omi nutriti da influenzi cumuni, a canzona corsa ma dinò i genari rock è folk. U prima hà fattu i so armi da ghjovanu cù a Scola di Cantu di Natale Luciani è creatu u gruppu Dopu Cena, chì avia scuntratu un certu successu. U sicondu s'hè fattu cunnoscia cù I Cantelli, squadra purtata frà altru da Pierre Gambini è Paul Miniconi, è criendu dinò u cullittivu Corsica Sound. Pà arricchiscia u prughjettu Contraversu, sò andati à circà cumpagni di talentu: Bruno Vidal (anzianu battori d'I Cantelli), Stefanu Pinelli (à u banjò, u busucchi è à a mandulina), Dumè Tomasi (à a bassa) è Marc'Antone Mucchielli (ghitarra è cantu). Una bella mansa d'amichi chì s'hè ritrova ind'i studii d'arrighjistramentu Ricordu in Bastilicaccia durante un certu tempu pà fà sbuccià u fruttu di a so cullaburazioni cumuna. *Alchimia* hè un dischettu chì traduci bè i dui culori maestri di u gruppu: rock è tradiziunali. L'accunciamenti, rializati da Dumè Tomasi, sò cusì cuerenti assai. A presa di sonu stessa dà dinò un aspettu assai « live », in vivu à l'insemi. D'altrondi, Contraversu si cunsidareghja soprattuttu com'è un gruppu di scena. I musichi sò stati cumposti, cuncirnendu l'ottu creazioni di issu dischettu di dodici piste, da Michel Solinas, Frédéric Antonpietri è Dumè Tomasi. I testi urighjinali, elli, sò nati da i piumi di parechji autori, ancu certi chì ùn facini micca parti di u gruppu, com'è Pierre Canon, Jean-Michel Weber, Angélique Bazziconi è Joseph Scarpellini. Pà i creazioni, i parolli sò forti è ingaghjati. Si tratta di ciò chì ci tocca à tutti, u cutidianu, u mondu chì ci inghjira è chì si trasfurmeghja, i piacè di a vita, ma dinò ciò chì ci pò rivultà o facci innamurà. Ritinararemi calchi pezzu sceltu, com'è *A canzona di Jesse James*, chì volta nant'à a vita di st'Americani for'di leghji famosu di a siconda mità di u diciannovesimu seculu. *I centu dei*, cù una puisia impastata d'amori è di sensualità. *Emu*, una canzona dighjà cantata prima da Dopu Cena, chì si chjamava à principiu *Aghju. Torino 77* chì, com'ellu a dici u so titulu, volta nant'à a partitona di u SEC Bastia in cuppa d'Europa contr'à quilla squadra di u nordu di l'Italia, mumentu forti di l'epupea mitica di i Turchini. Una surpresa, cù una canzona sana in inglesu, *Sand and broken shell*. Infini, *L'Albergu*, chì, s'ellu era statu corsu, Bob Dylan avaria pussutu cantà. Ma *Alchimia* cuntene dinò ripresi di pezzi tradiziunali, accunciati à modu soiu da Contraversu. Basta à ascoltà u titulu chì apri u dischettu, *Lisa Bedda*, popularizatu da Canta u Populu Corsu, intarpriatu soprattuttu cù un cantu parlatu, quasgi sussuratu. Ùn mancaremi di cità *John Ryan's Polka*, un pezzu strumintali tradiziunali irlandese, chì ci dà a voglia di ballà à più pudè, è chì si ritrova ancu in una scena mitica di u filmu *Titanic* di James Cameron. Eppo, unu di i canti tradiziunali chì ci ferma u più in capu una volta compiu u dischettu hè *Pitriculella*, grazia à u so ritimu ma dinò à i so parolli chì ùn piattani mancu appena a brama di Petru Maria di pettu à u parsunaghju fiminili di a storia. Ultimu ditagliu: a cuprendula, tutta d'aranciu è di turchinu, cù una raprisintazioni di Medusa, figura di a mitulugia greca raprisintata assai inde tanti opari artistichi. S'è vo circheti à passà una stonda d'ascoltu musicali urighjinali chì ùn vi pudarà lacà senza riazioni, *Alchimia* di Contraversu hè l'album chì vi ci voli. ■

AVRIL 2021

DES GÉNÉRAUX RETRAITÉS
MONTRENT LES DENTS

COVID ET VACCINATION ÉCLIPSENT LES ÉLECTIONS



Pour limiter la propagation du Covid-19, Emmanuel Macron annonce au début du mois d'avril 2021 de nouvelles restrictions, dont l'interdiction des déplacements interrégionaux. Un confinement qui prendra place durant quatre semaines, sauf le week-end de Pâques, où une tolérance est appliquée pour ceux qui «souhaitent changer de région pour aller s'isoler». Résultat, les réservations pour la Corse explosent et les vols affichent complet. Une arrivée massive en perspective qui fait grincer de nombreuses dents, d'autant que la situation sanitaire reste préoccupante sur l'île, même si la troisième vague y est moins importante que sur le continent. Peut-être est-ce là un des effets de la vaccination qui a déjà convaincu bon nombre de Corses. Au point que l'île fait figure de région la plus vaccinée de France. Un record salué par la ministre Marlène Schiappa, lors de sa venue au début du mois. Mais pas question pour autant de se reposer sur ses lauriers à l'heure où la vaccination reste présentée comme un atout majeur pour enfin sortir de la crise sanitaire. Aussi les centres de vaccination de Baléone et de Lupinu tournent à plein régime et tentent d'atteindre un millier de vaccinés par jour. À Ajaccio, pour accélérer encore la campagne et permettre aux publics de plus de 70 ans ayant des difficultés pour se déplacer d'accéder au vaccin, un «vaccibus» est même mis en place. Des efforts qui payent puisque fin avril, le cap des 100 000 primo-vaccinés est franchi en Corse. Pourtant, quelques jours plus tard le préfet Lelarge tire la sonnette d'alarme et fait entrevoir un bilan sanitaire assez inquiétant. Sur un ton sévère, il tacle «des pratiques régionales qui ne sont pas bonnes», et pointe un taux d'incidence trop élevé et un nombre de vaccinés insuffisant. Un discours qui a du mal à être entendu, la vaccination de la population corse étant déjà bien au-dessus de la moyenne nationale, même si on constate que les personnes âgées sont en effet moins vaccinées que sur le continent. Dans cette ambiance toujours fortement marquée par la crainte du virus, la campagne des élections territoriales essaye tant bien que mal de se faire une place. Alors que le scrutin est prévu initialement les 13 et 20 juin, Matignon annonce son report aux 20 et 27. «C'est une semaine de plus pour la vaccination», expliquera l'exécutif à France Télévisions. Mais à trois mois de cette échéance si importante, le flou règne en Corse. D'ordinaire si éprise de politique, l'île semble cette fois peu intéressée. Il faut dire que sur le plan de l'échiquier politique, aucun parti ou presque n'est en mesure de présenter une liste ou un programme complets. Tout juste voit-on fleurir des annonces de candidatures. Après

Laurent Marcangeli, le maire d'Ajaccio, qui avait annoncé fin mars qu'il comptait bien être le prochain président de l'Exécutif grâce à sa liste d'union de la droite, c'est au tour de Core in Fronte de se lancer dans l'arène mi-avril. Comme à l'accoutumée, le parti indépendantiste indique partir seul, avec à sa tête son emblématique chef de file, Paul-Félix Benedetti qui, à l'occasion d'une conférence de presse critique vertement le bilan de l'exécutif sortant, qui a selon lui «mené une gestion exclusivement administrative, à l'égale de celle des anciens clans». Chez Pè a Corsica, en revanche, les discussions s'éternisent quant à savoir si les partis qui constituent cette alliance initialement construite pour durer dix ans, partiront ensemble ou non. Jean-Christophe Angelini, nouveau maire de Porto-Vecchio et conseiller exécutif depuis 2015, affiche en effet des ambitions de plus en plus marquées, tandis que du côté de Corsica Libera, depuis plusieurs mois, on affiche de plus en plus ostensiblement un désaccord avec la ligne politique de Gilles Simeoni. La Cunsulta de Femu a Corsica, le 25 avril, creusera un peu plus les différends. À cette occasion, le parti de Gilles Simeoni établira en effet unilatéralement les termes de l'alliance pour la suite, avec une volonté marquée d'affirmer le leadership de Femu. De quoi laisser entrevoir un éclatement très prochain de Pè a Corsica, même si du côté du PNC et de Corsica Libera on reste prudent et on ne se prononce pas encore officiellement. Une autre ancienne alliée de Gilles Simeoni, l'ex-conseillère exécutive et présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse, Agnès Simonpietri, annonce elle aussi se lancer dans la course à la fin du mois sous la bannière Ecologia Sulidaria, qui rassemble écologistes et représentants de la gauche. Difficile pour les électeurs insulaires d'y voir clair pour l'heure. Cela semble même être le cadet de leurs soucis. ■ MP

UN AN PLUS TARD

Le Covid-19 est désormais beaucoup moins sous les feux des médias, même s'il continue à empoisonner nos vies. Ce printemps, c'est plutôt la guerre en Ukraine et ses répercussions qui sont au cœur des préoccupations. Et surtout, en cette nouvelle année électorale, l'actualité française a surtout été dominée par la campagne des présidentielles, au terme de laquelle les électeurs ont choisi à nouveau de porter Emmanuel Macron à l'Élysée pour cinq ans de plus. ■

CARNETS DE BORD

LA TOUR EIFFEL, LA PAPERASSE ET LA PSYCHANALYSE

par Béatrice HOUCARD



Quelle étrange soirée électorale! Vous me direz qu'elles le sont toutes. Mais celle du second tour de l'élection présidentielle, le 24 avril, fut spécialement étonnante et parfois saugrenue. On a vu sur les plateaux de télévision des mélanchonistes surexcités qui criaient victoire ou presque; des élus de droite qui tentaient de faire oublier les 4,8 % de Valérie Pécresse deux semaines plus tôt; la candidate du Parti socialiste, Anne Hidalgo, contrainte d'enregistrer un message quasiment en catimini et dont tout le monde se moquait; Éric Zemmour s'invitant à la fête dès 20 h 30; les quelques rares leaders du Rassemblement national mettant l'accent sur le score historiquement haut de Marine Le Pen, 41,5 % [même s'ils avaient rêvé de 45 ou 46] et faisant semblant de croire, malgré la faiblesse de leurs troupes et un mode de scrutin qui leur est défavorable, qu'ils allaient casser la baraque aux élections législatives des 12 et 19 juin.

On vit aussi, devant la Tour Eiffel, attendant le président réélu, des ministres esquisser de ridicules pas de danse au son d'une musique de boîte de nuit. Certes, l'exploit n'est pas moindre: François Mitterrand et Jacques Chirac avaient été réélus en 1988 et 2002 mais c'était après une période de cohabitation qui les avait délestés de leur habit de «sortant». Mais Valéry Giscard d'Estaing et Nicolas Sarkozy avaient été battus à la fin de leur mandat, quand François Hollande n'avait même pas pris le risque. Emmanuel Macron, fort de cette brillante réélection avec 58,5 % des suffrages, a donc eu le triomphe [relativement] modeste.

Alors, pourquoi ce sentiment de malaise? Peut-être parce que la guerre gronde en Ukraine et finira peut-être par nous rattraper; parce que plus de cent personnes meurent encore du Covid-19 chaque jour dans les hôpitaux français; parce que la carte électorale de l'élection présidentielle ne montre pas deux camps politiques mais deux fractures générationnelles et sociologiques.

Croisé juste avant les résultats du second tour, le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Clément Beaune, parlait cash: «Ça risque de ne pas être une victoire totalement satisfaisante.» Il pointait du doigt «un désengagement démocratique général» et notait qu'«on ne gouverne pas avec un

socle d'urbains et de retraités». Son honnêteté intellectuelle l'honore.

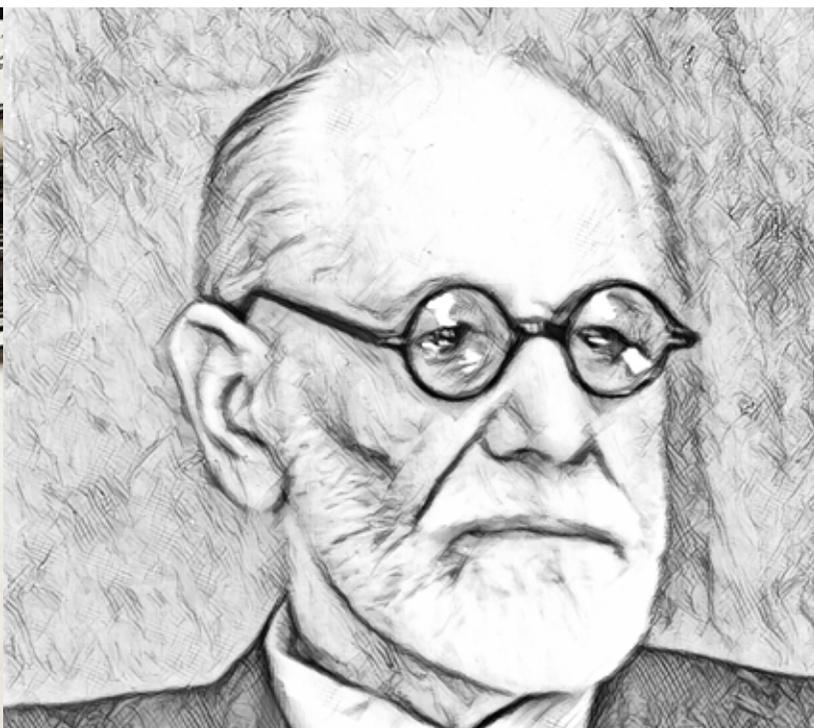
Parmi les éléments de tentative de compréhension de ce qui se passe dans le pays, citons un graphique et deux cartes, dont l'une date de 1963 et a été exhumée par Jérôme Fourquet à l'Ifop. On avait alors demandé aux Français s'ils jugeaient que leur région était «en retard» sur le reste de la France, notamment sur le plan économique. Dans trois régions, le score avait été faible: seulement 4 % des habitants du Nord, 10 % des habitants de Normandie et 11 % des habitants de l'Est estimaient ne pas vivre dans une région «en retard». Au contraire, les habitants de Bretagne-Vendée [59 %] ou du sud-ouest [54 %] jugeaient être très en retard. Cinquante ans plus tard, c'est le contraire: 43 % en Normandie, 76 % dans le Nord et 50 % dans l'Est jugent vivre dans une région «en retard» tandis que tout l'ouest de la France se porte mieux. Exemple: 23 % seulement estiment que leur région de Bretagne-Vendée est «en retard».

Les premiers sont devenus les derniers. Entre les deux dates, l'industrie s'est éteinte, tuant à petit feu des départements entiers où le chômage touche au moins la deuxième génération; en revanche, le décollage des emplois du secteur tertiaire dans certaines contrées, notamment le développement du tourisme, a fait décoller tout l'ouest atlantique ou la région Rhône-Alpes. Comme par hasard, note Jérôme Fourquet, «les zones de force du Rassemblement national correspondent pour l'essentiel aux régions qui ont le plus souffert de la désindustrialisation et dans lesquelles le sentiment de déclin est le plus enkysté dans la population locale.»

Quant au graphique, il est tout aussi parlant. Question posée: «Pensez-vous que vos parents vivaient mieux que vous?» Ceux qui répondent le plus massivement «oui» sont aussi ceux qui ont le plus voté pour Marine Le Pen. On retrouve là encore les deux France, schématiquement bien sûr: la France qui va bien et la France qui se sent mal.

LE PÉRIL BUREAUCRATIQUE

Un autre cri d'alarme, simple et net, a été lancé dans le quotidien *L'Opinion* par Alain Lambert et David Lisnard: «De toutes parts, un cri de détresse nous parvient: l'action publique



Illustrations d'après photos DR.

est devenue impossible à conduire avec bon sens. Situation d'autant plus inquiétante en ce que cette alerte provient de responsables locaux pragmatiques et sans motif ou étiquette politique. Si le plus haut niveau de l'État n'écoute pas la colère qui monte du pays chez tous ceux qui veulent servir la France du meilleur d'eux-mêmes et contribuer à sa prospérité, notre démocratie est en danger.»

Ces deux responsables politiques, que deux décennies séparent en âge, sont du même avis: le jeune élu, David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France; et l'ancien ministre chevronné, Alain Lambert, dont la lutte contre la paperasserie est depuis longtemps un cheval de bataille.

Le sujet de la bureaucratie envahissante est l'un des thèmes oubliés de la campagne électorale. Il n'a pas été le seul. Pourtant, au palmarès de la stupidité en même temps que du manque de confiance, la pandémie de Covid-19 avait inventé la fameuse «attestation de déplacement» que l'on présentera un jour dans les musées et que nous ne manquerons pas de montrer à nos petits-enfants, lesquels se demanderont si nous n'étions pas devenus fous en 2020.

Que de temps perdu en papiers à remplir, en cases à cocher, en normes incompréhensibles! L'adage «*nul n'est censé ignorer la loi*» est aujourd'hui impossible à appliquer, même avec la meilleure volonté du monde. Au-delà de l'énerverment et de l'incompréhension du citoyen, du chef d'entreprise et de l'élu local, au-delà de la perte de temps et d'efficacité, il y a cette menace évoquée par Alain Lambert et David Lisnard: «*La IV^e République a péri de son parlementarisme débridé, la V^e pourrait sombrer de son centralisme bureaucratique. S'il fallait en finir en 1958 avec le régime des partis, il est temps en ce premier quart de XXI^e siècle d'en finir avec le régime des technocrates.*» Ceux-là même, du moins certains d'entre eux, qui se disaient qu'en cas de victoire à l'élection présidentielle de Marine Le Pen, ils sauraient bien la manipuler pour continuer de diriger le pays à sa place...

GAGNER EN PERDANT

Marine Le Pen, justement. Avant le premier tour, elle avait réussi une campagne assez remarquable sur la voie de la pré-

sidentialisation, et pas seulement en publiant les photos de ses chats. Entre les deux tours, ce bel édifice s'était fissuré. Son bilan: trois candidatures, trois défaites.

En 2012, elle avait obtenu 17,9 %, derrière François Hollande et Nicolas Sarkozy. En 2017, elle avait franchi le premier tour mais terminé loin derrière Emmanuel Macron au second tour avec 33,9 %. Cette fois, considérée comme plus faible techniquement que son adversaire et moins «présidentielle» que lui, elle a quand même su convaincre quelque treize millions de Français. Alors que son père fut le diable honni de la vie politique française, elle finissait même sa campagne en promettant de gérer la France «*en bonne mère de famille*», elle que tout le monde, y compris chez ses adversaires, appelle «Marine», sans qu'il soit besoin de mettre un nom de famille sur ses affiches.

Reste la question que beaucoup se posent, y compris parmi ses électeurs: avait-elle envie d'être Présidente de la République? «*Évidemment!*» s'exclament ses proches. Se voyait-elle vraiment à l'Élysée, elle qui annula un jour de 2019 une réunion électorale parce qu'une de ses chattes allait mettre bas? Elle qui, le soir du Brexit en 2016, chantait des chansons de Michel Sardou devant un «fish and chips»? Se voyait-elle écrasée sous le poids de la charge, elle qui profita du confinement de l'automne 2020 pour aller passer avec succès son diplôme d'éleveuse de chats, envoyant à ses électeurs un signal très ambigu: peut-on être Présidente de la République et éleveuse de chats?

Nicolas Sarkozy avait assuré qu'il pensait à l'Élysée «*et pas seulement en se rasant*». François Mitterrand, qui menait pourtant plusieurs vies de front, assurait qu'il fallait «*y penser tous les jours, tous les jours, tous les jours*», comme sans doute avant lui Valéry Giscard d'Estaing et après lui Jacques Chirac. Mais pas Marine Le Pen, dont les proches disent qu'elle n'aime pas le pouvoir et qu'elle préfère «*mettre la poussière sous le tapis*» que prendre une décision.

Avait-elle envie d'être Présidente de la République? C'est son secret. On commente les élections avec des politologues, des observateurs, des économistes ou des élus. Pas avec des psychanalystes. Dans le cas de Marine Le Pen, on le regrette un peu. ■



**agir
PLUS**

**CLIMATISATION
& CHAUFFAGE PERFORMANTS**

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE DE **500€**

Faites une simulation de prime et demandez un
devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/